



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de loi n°8534 portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

I. Remarques générales

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire de l'avoir consulté, par courrier électronique du 20 mai 2025, au sujet du projet de loi n°8534 portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement ».

Selon l'exposé des motifs, le projet de loi sous revue vise à adapter la législation relative au « Fonds du Logement » en tirant les leçons de son application depuis 2017 et en intégrant les évolutions introduites par la loi de 2023 sur le logement abordable. Il précise et élargit les missions du Fonds afin de renforcer la création de logements abordables tout en favorisant la mixité sociale et le développement local.

Puisque ces modifications ne concernent pas directement le secteur communal, le SYVICOL n'a pas d'observations à faire.

Adopté unanimement par le comité du SYVICOL, le 1^{er} octobre 2025